

Démocratie

LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION DANS LE MONDE

Nicolas de Sadeleer

23/03/2011

Le principe de précaution, apparu au cours des années 1990, s'est peu à peu affirmé dans notre système juridique. Six ans après son intégration au préambule de la Constitution française, son étendue et ses implications sont mal connues : est-ce une exception française ? Comment est-il appliqué en Europe et dans le monde ?

Nicolas de Sadeleer, professeur à l'Université Catholique de Louvain et professeur invité à l'université de Lund, propose un panorama de l'application du principe de précaution dans les différents pays de l'OCDE.

La Fondation Jean-Jaurès et la Fondation pour l'innovation politique s'associent pour proposer cette note, qui a vocation à apporter des pistes de réponses aux interrogations suscitées par le principe de précaution. Elle est publiée dans le cadre de la matinée d'études *La précaution par principe ?*, qui s'est tenue le 12 avril, à Paris.